

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 28

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« par »

les mots :

« au II de l'article 11 de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel